

La consultation infirmière

Une compétence clé pour l'ensemble des infirmiers quels que soient le statut et le lieu d'exercice

Programme de formation à destination des infirmiers libéraux

Formation de 6 demi-journées (21h)

Programme susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation

Contexte

Attendu depuis la loi du 27 juin 2025 relative à la profession d'infirmier, le décret publié le 24 décembre dernier marque une étape importante dans la reconnaissance de la consultation infirmière.

De quoi s'agit-il ? D'une modalité d'exercice avec un temps dédié, qui permet l'application directe de votre raisonnement clinique infirmier dans une démarche à la fois préventive et thérapeutique.

Avec cette formation, vous allez vous perfectionner sur l'entretien clinique spécifique, le raisonnement clinique, la posture professionnelle, ainsi que les soft skills nécessaires. Les objectifs sont de construire et mener à bien votre activité consultative par étapes.

Vous serez guidé étape par étape afin de développer et conduire votre activité consultative en toute confiance.

Kéwalé, comme à son habitude, est là pour vous informer et vous former avec des formateurs experts !

Objectifs

- Décrire les notions réglementaires et déontologiques encadrant la consultation infirmière
- Mobiliser le raisonnement clinique infirmier afin de structurer une démarche à visée préventive et/ou thérapeutique
- Organiser et conduire une consultation infirmière en respectant ses différentes étapes
- Développer une posture professionnelle et des soft skills adaptées à la conduite de la consultation infirmière
- Déployer une activité consultative conforme, tracée, évaluée et intégrée dans une dynamique de qualité et d'amélioration des pratiques professionnelles

Prérequis

Professionnels de santé diplômés.

Compétences visées

À l'issue de la formation, l'infirmier est en capacité de conduire une consultation infirmière sécurisée et structurée. Elle s'inscrit dans un cadre réglementaire et déontologique clair et en lien avec une démarche qualité. L'infirmier de consultation mobilise son raisonnement clinique afin de développer des démarches préventives et/ou thérapeutiques adaptées aux besoins de la personne bénéficiaire. Il adopte une posture professionnelle et des compétences relationnelles soutenant l'alliance thérapeutique et l'autonomie de la personne soignée dans ses autosoins

Contenu du programme

Jour 1

Matin (3 heures)

- Historique et fondements réglementaire et déontologique
- Définition, cadre, condition pour garantir la conformité de l'activité
- Expertise et compétences infirmières
- Consultation infirmière et synergie collaborative

Après-midi (4 heures)

- Raisonnement clinique infirmier : définition, étapes, références
- Entretien clinique, l'observation, le recueil et l'analyse de toutes les informations et données cliniques nécessaires à l'évaluation de l'état de santé de la personne (Décret 24 décembre 2025)
- Exercice : situation clinique

Jour 2**Matin (3 heures)**

- Analyse clinique
- Raisonnement diagnostique : définition, étapes, formulation et classification internationale
- Exercice : situation clinique

Après-midi (4 heures)

- L'élaboration et la détermination d'actions et d'objectifs de soins infirmiers (Décret 24 décembre 2025)
- Classification des interventions
- Rôle propre infirmier / arrêté d'application en attente
- Rôle clinique infirmier autonome
- Objectifs : formulation conforme
- Classification des résultats
- Exercice : situation clinique

Jour 3**Matin (3 heures)**

- Règle de conduite de consultation infirmière
- Posture professionnelle : clinique, éducative, préventive, réflexive, éthique, bienveillante, d'accompagnement, centrée sur la personne
- Référence et outils : Me Gill (science clinique infirmière)
- Softs skills : accompagnement/autonomie, organisationnelles/qualité,
- Exercice : rôle, posture et comportements professionnels

Après-midi (4 heures)

- Gestion de l'activité : moyens, buts, traçabilité
- Exercice : supports

Méthodes et outils pédagogiques

- Méthodes actives avec analyse complète de 3 situations jusqu'à l'élaboration du PPP
- Méthodes interrogatives avec sessions de questions/réponses.
- Méthodes démonstratives.
- Méthode expositive avec diaporamas actualisés, basés sur des références scientifiques en lien avec les pratiques professionnelles.
- Dossier documentaire remis à chaque professionnel, avec une documentation scientifique et référencée.
- Méthode d'évaluation avec prétest, questionnaire de satisfaction, débriefing ...